



**CHARTRES
MÉTROPOLE**

**COMPTE RENDU SUCCINCT
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 18 OCTOBRE 2021**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Président

DESIGNE Monsieur Gérard BESNARD Secrétaire de séance.

Etaients présents : M. Philippe BAETEMAN, M. Philippe BARAZZUTTI, M. Thomas BARRE, M. Gérard BESNARD, M. Benjamin BEYSSAC, M. Paul BINEY, M. Dominique BLOIS, Mme Badiha BOUNOUADAR, M. Jean-Claude BRETON, M. Vincent BOUTELEUX, Mme Nicole BRESSON, Mme Rita CANALE, M. Jean-Marc CAVET, M. Michel CHARPENTIER, Mme Virginie CHAUVEL, M. Michel CIBOIS, M. Maurice CINTRAT, Mme Brigitte COTTEREAU, Mme Soumaya DARDABA, Mme Marie-Pierre DAVID, M. Eric DELAHAYE, Mme Hélène DENIEAULT, M. Kamel EL HAMDI, Mme Emmanuelle FERRAND, Mme Elisabeth FROMONT, M. Philippe GALIOTTO, M. Claude GALLET, M. Didier GARNIER, M. Gaël GARREAU, Mme Sophie GORET, M. Jean-Pierre GORGES, M. Frédéric GRAUPNER, M. Jacques GUILLEMET, M. Quentin GUILLEMAIN, M. Hervé HARDOUIN, M. Thomas LAFORGE, Mme Evelyne LAGOUTTE, M. Patrick LE CALVE, M. Marc LECOEUR, M. Christophe LETHUILLIER, M. Richard LIZUREY, Mme Annick LHERMITTE, M. Serge LE BALC'H, M. Olivier MARCADON, Mme Jacqueline MARRE, M. Franck MASSELUS, M. Rémi MARTIAL, M. Guy MAURENARD, Mme Isabelle MESNARD, M. Eric MOULIN, M. Gilles PEAN, M. Fabrice PELLETIER, M. Dominique PETILLON, M. Jean-Louis PHILIPPE, Mme Mylène PICHARD, M. Gilles PINEAU, M. Pierre-Marie POPOT, M. Romain ROUAULT, M. José ROLO, Mme Josiane SAISON, M. Denis-Marc SIROT-FOREAU, M. Olivier SOUFFLET, M. Dominique SOULET, M. Max VAN DER STICHELE, Mme Bénédicte VINCENT, Mme Isabelle VINCENT, M. Alain BELLAMY, M. André BELLAMY, M. Guillaume BONNET, Mme Michèle BONTHOUX, Mme Marie BOURGEOT, M. Aziz BOUSLIMANI, M. Victor-Franck BRIAR, Madame Magalie CATHELINEAU, M. Alain CHOUPART, M. Benoît DELATOUCHE, Mme Amandine DUNAS, M. Pascal EDMOND, M. Jacky GAULLIER, M. Florent GAUTHIER, M. Armindo GOMES, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE, M. Christophe LEROY, Mme Martine MOKHTAR, M. Jean-Paul RAFAT, Mme Jacqueline ROBBE, M. Etienne ROUAULT, M. Cédric TABUT, M. Nicolas VANNEAU, M. Ladislas VERGNE.

Etaients représentés : Mme Aline ANDRIEU par pouvoir à M. Gérard BESNARD, M. Alain BOUTIN par pouvoir à M. Thomas LAFORGE, M. Thierry DESEYNE par pouvoir à M. Frédéric GRAUPNER, Mme Mayléa EDMOND par pouvoir à Mme Michèle BONTHOUX, Mme Florence GOUSSU par pouvoir à M. Etienne ROUAULT, M. Jean LAMOTHE par pouvoir à M. Christophe LETHUILLIER, M. Bertrand MASSOT par pouvoir à M. Vincent BOUTELEUX, M. Christian PAUL-LOUBIERE par pouvoir à M. Philippe BARAZZUTTI, M. Jean-François PLAZE par pouvoir à Mme Elisabeth FROMONT, Mme Agnès VENTURA par pouvoir à Mme Isabelle VINCENT, M. Daniel GUERET par pouvoir à M. Franck MASSELUS, M. Laurent LHUILLERY par pouvoir à Mme Isabelle MESNARD, Mme Karine DORANGE par pouvoir à M. Guillaume BONNET.

Mme Emilie GUILLEMIN représenté par M. Philippe DUPONT, M. Pascal LECLAIR représenté par M. Franck NEVEU.

Etait excusée : Mme Corinne BRILLOT.

Etaients absents : Mme Mathilde BRESSY, M. Jérôme PAVARD, Mme Catherine PEREZ, M. Mickaël TACHAT, M. Emmanuel LECOMTE.

En application de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Communication des décisions.

DECISION N° D-A-2021-0229

Lucé - bail relatif à des locaux à usage de bureaux - Synelva Collectivités

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le bail entre Chartres Métropole et Synelva Collectivités relatif à la location de locaux à usage de bureaux, situés 12-14 rue Kennedy et 45 et 45bis rue de la Beauce à Lucé, parcelles cadastrés AX n°s 52 et 53, AP n°s 66, 74, 430 et 431, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} mai 2021 jusqu'au 30 avril 2023, moyennant un loyer mensuel de 7 709.38 € HT et d'autoriser sa signature.

ARTICLE 2 : Ce loyer est prévu au budget principal sous l'imputation 60-752.

DECISION N° D-A-2021-0230

Convention aide financière Agence de l'Eau - Raccordements privatifs JOUY

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer la convention d'aide financière n° 1093080(1)2021 établie par l'Agence de l'Eau Seine Normandie attribuant à Chartres métropole une aide de 100 % soit une aide de 165 863 €HT sur une base de 165 863 €HT relative au raccordement de 58 particuliers au réseau public d'assainissement sur la commune de JOUY, et qui sera reversée aux usagers concernés.

ARTICLE 2 : Les crédits seront inscrits au budget 2021, sur le budget eaux usées, sur le compte 74718/EAS.

DECISION N° D-A-2021-0231

Le Coudray - CM 101 - 7 rue Camille Claudel - Bail Société TIRVI

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le bail conclu entre Chartres Métropole et la société TIRVI, relatif à l'occupation de locaux situés au CM 101 sur la commune du Coudray, dans le bâtiment 22, le bureau n° 7 d'une superficie de 12,80 m², destinés à usage de bureaux, pour une durée de 3 années à compter du 1^{er} septembre 2021, moyennant un loyer annuel de 1 280.00 € HT et d'autoriser sa signature.

ARTICLE 2 : Cette recette est prévue au budget principal sous l'imputation 551-752.

DECISION N° D-A-2021-0232

Le Coudray - CM 101 - 7 rue Camille Claudel - Bail société LETTRE d'UN JOUR-POSTMII

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le bail conclu entre Chartres Métropole et la société LETTRE D'UN JOUR-POSTMII, relatif à l'occupation de locaux situés au CM 101 sur la commune du Coudray, dans le bâtiment 22, le bureau n° 11, d'une superficie de 12,80 m², destinés à usage de bureaux, pour une durée de 3 années à compter du 1^{er} septembre 2021, moyennant un loyer annuel de 1 536.00 € HT et d'autoriser sa signature.

ARTICLE 2 : Cette recette est prévue au budget principal sous l'imputation 551-752.

DECISION N° D-A-2021-0233

Le Coudray - CM 101 - 7 rue Camille Claudel - Bail Société SANTE RECYCLE

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le bail conclu entre Chartres Métropole et la société SANTE RECYCLE, relatif à l'occupation de locaux situés au CM 101 sur la commune du Coudray, dans le bâtiment 22, le bureau n° 8 d'une superficie de 26.90 m², destinés à usage de bureaux, pour une durée de 3 années à compter du 1^{er} septembre 2021, moyennant un loyer annuel de 2 690.00 € HT et d'autoriser sa signature.

ARTICLE 2 : Cette recette est prévue au budget principal sous l'imputation 551-752.

DECISION N° D-A-2021-0234

Convention de diagnostic d'archéologie préventive, 6bis rue aux Juifs à mignières (MIG102_01)

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer une convention de diagnostic d'archéologie préventive à Mignières, 6bis rue aux Juifs, avec l'aménageur, monsieur Joao DOS SANTOS. Cette convention est effective à partir de la signature du procès-verbal de mise à disposition du terrain et prend fin à la remise du rapport de diagnostic.

ARTICLE 2 : Chartres métropole met à disposition à titre gracieux son savoir-faire, le personnel et les moyens mécaniques nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

DECISION N° D-A-2021-0235

Convention de diagnostic d'archéologie préventive, 19 rue d'Étampes à Chartres (C398_03)

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer une convention de diagnostic d'archéologie préventive à Chartres, 19 rue d'Étampes, avec l'aménageur, Kaufman and Broad Bretagne, représenté par M. Patrice Gillen, directeur d'agence Bretagne. Cette convention est effective à partir de la signature du procès-verbal de mise à disposition du terrain et prend fin à la remise du rapport de diagnostic.

ARTICLE 2 : Chartres métropole met à disposition à titre gracieux son savoir-faire et le personnel nécessaire à la réalisation de ce diagnostic.

DECISION N° D-A-2021-0236

Résiliation de l'autorisation d'occupation temporaire de Mme Dalo à l'aérodrome de Chartres

DECIDE

ARTICLE 1 : De résilier l'autorisation d'occupation temporaire accordée à Madame Catherine DALO pour une place de stationnement au sein de l'aérodrome, à compter du 15 septembre 2021.

ARTICLE 2 : Sans incidence financière.

DECISION N° D-A-2021-0237

Accord-cadre relatif au maintien de la solution logicielle PROJECT MONITOR de la société VIRAGE GROUP - autorisation

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer l'accord-cadre concernant le maintien de la solution logicielle PROJECT MONITOR de la société VIRAGE GROUP, qui permet la gestion et la planification de projets, dans les conditions suivantes :

Accord cadre n°2021123

Société VIRAGE GROUP domiciliée 6 rue Deurbroucq – 44000 NANTES, pour les montants minimum de 500 € HT et maximum de 53 499 € HT par période d'exécution et une durée de 1 an à compter du 06 octobre 2021 ou à défaut à compter de sa date de notification si elle est postérieure au 06 octobre 2021, reconductible tacitement 3 fois pour une durée de 1 an à chaque fois ou jusqu'à ce que le montant maximum de la période d'exécution soit atteint ;

ARTICLE 2 : Les crédits sont inscrits aux lignes budgétaires suivantes :

Chartres Métropole : Budget Principal 01 – Nomenclature M57

Fonctionnement : 6156-020 DSI – 6184-020 DSI - 6288-020 DSI

Investissement : 2051-020 DSI

Ville de Chartres : Budget Principal 21 – Nomenclature M57

Fonctionnement : 6156-020 DSI – 6184-020 DSI - 6288-020 DSI

Investissement : 2051-020 DSI

DECISION N° D-A-2021-0238

Accord-cadre relatif à la Maîtrise d'œuvre spécialisée en Modélisation – Pompage – Traitement - Stockage - Refoulement des nouveaux forages et production - Lot 2 : Secteur de Sours - Voise - avenant 2

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer l'avenant n°2 (avenant de cession) à l'accord-cadre n°2018-089, conclu avec les sociétés IMPULSE (nouveau mandataire du groupement) domiciliée 26, rue du Pont Cotelle à OLIVET (45100) et BFIE domiciliée 14 rue du Bois Musquet à CHAMPHOL (28300), ayant pour objet de prendre en compte la cession de l'accord-cadre n°2018-089 de la société UTILITIES PERFORMANCE (ancien mandataire) à la société IMPULSE (nouveau mandataire) suite à une restructuration du mandataire initial due à la fusion des deux entités UTILITIES PERFORMANCE et H3C.

ARTICLE 2 : Cette modification n'a pas d'incidence sur le montage financier de l'accord-cadre.

DECISION N° D-A-2021-0239

Champhol et Gasville-Oisème - convention d'occupation précaire - EARL BLANCHET

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la convention d'occupation précaire conclue avec l'EARL BLANCHET, représentée par Monsieur Ludovic BLANCHET, l'autorisant à exploiter des parcelles situées sur la commune de Champhol, cadastrée section ZD n° 20 et des parcelles sur la commune de Gasville-Oisème, cadastrées section ZB n°s 38, 61, 192, 194 et section AC n° 25, pour une surface totale de 04 ha 71 a 20 ca, pour la période du 1^{er} octobre 2021 jusqu'au 30 septembre 2022, moyennant une redevance de 518.32 € et d'autoriser sa signature.

ARTICLE 2 : Cette redevance est prévue au budget principal sous l'imputation 020-70388.

DECISION N° D-A-2021-0240

Berchères-Saint-Germain - convention d'occupation précaire - SCEA DES LARRIS

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la convention d'occupation précaire conclue avec la SCEA DES LARRIS, l'autorisant à disposer des parcelles situées sur la commune de Berchères-Saint-Germain, cadastrées YD n°s 31 et 32, pour une superficie totale de 5 ha 80 a 20 ca, moyennant une redevance annuelle de 669.65 €, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et d'autoriser sa signature.

ARTICLE 2 : Cette redevance est prévue au budget principal sous l'imputation 020-70388.

DECISION N° D-A-2021-0241**Décision d'ester en justice - Référé Préventif - Impasse des Vauroux (Mainvilliers)****DECIDE**

ARTICLE 1 : D'autoriser, dans le cadre du projet de travaux sur l'ouvrage d'eaux pluviales du Couesnon situé Impasse des Vauroux à Mainvilliers, l'introduction d'une requête aux fins de référé préventif devant le Tribunal Administratif d'Orléans, et de confier la représentation des intérêts de Chartres Métropole au cabinet S.E.L.U.R.L PHELIP, 8 rue Guy de Maupassant, 75116 Paris.

ARTICLE 2 : Les dépenses seront imputées sur le budget principal (62268-JURI).

DECISION N° D-A-2021-0242**Avenant à la convention de mise à disposition de service entre le syndicat mixte de la Voise et ses affluents et Chartres métropole****DECIDE**

ARTICLE 1 : D'approuver la modification de l'article 4 de la convention de mise à disposition de personnel entre le syndicat mixte de la Voise et de ses affluents et Chartres métropole qui porte le coût horaire d'un garde rivière de 10,08 € à 26,74 € (coût sans subvention). La prise en compte de ce nouveau tarif prendra effet au 1^{er} janvier 2022. Les autres articles de la convention restent inchangés. D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention.

ARTICLE 2 : Les dépenses sont imputées sur le budget principal en 7 6288 RIV

DECISION N° D-A-2021-0243**Commune de Nogent-sur-Eure - lieudit La Pierre Maubert - convention d'occupation****DECIDE**

ARTICLE 1 : D'approuver la convention d'occupation entre la commune de Nogent-sur-Eure et Chartres Métropole, relative à la mise à disposition d'un terrain situé sur la commune de Nogent-sur-Eure, lieudit « la Pierre Maubert » cadastré section AC n° 48, d'une superficie de 858 m², destiné à l'installation d'un forage, pour une durée de 10 années, à compter du 15 septembre 2021, moyennant une redevance annuelle de 500.00 € et d'autoriser sa signature.

ARTICLE 2 : Cette dépense est prévue au budget eau potable sous l'imputation 6378.

DECISION N° D-A-2021-0244**Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Attribution des exonérations au titre de l'année 2022****DECIDE**

ARTICLE 1 : D'accorder l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), au titre de l'année 2022, aux locaux à usage industriel et aux locaux commerciaux figurant ci-dessous :

Entreprise concernée	Adresse du site concerné		
	Adresse	Code Postal	Commune
SCAEL (Société coopérative agricole d'Eure-et-Loir)	5030 rue de la Gare	28300	AMILLY
SCAEL (Société coopérative agricole d'Eure-et-Loir)	5002 et 5004 La Vallée de la Croix	28300	BAILLEAU L'EVEQUE
SCAEL (Société coopérative agricole d'Eure-et-Loir)	43 rue de la Gare	28630	BERCHERES LES PIERRES

GROUPE LECOQ	1 rue de la Paix	28150	BOISVILLE LA SAINT PERE
SCAEL (Société coopérative agricole d'Eure et Loir)	123 B Theleville	28130	BOUGLAINVAL
INTERMARCHÉ SAS NATURAL	30 Rue du Bois Musquet	28300	CHAMPHOL
AGC ALLIANCE CENTRE	Jardin d'entreprises 4 rue Joseph Fourier	28000	CHARTRES
BOUCHERIE DYNAMIQUE	rue Henri Macé	28000	CHARTRES
BUT (But International SAS)	ZUP La Madeleine Avenue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord	28000	CHARTRES
Centre Commercial CARREFOUR <i>(le magasin et sa galerie commerciale intérieure hors Mc Donald's)</i>	ZUP La Madeleine Avenue Marcel Proust	28000	CHARTRES
GAMM VERT	Rue de Châteaudun	28000	CHARTRES
INTERMARCHÉ DU GORD	Route de Patay – Le Gord	28000	CHARTRES
KIABI	Avenue des anciens combattants	28000	CHARTRES
LEROY MERLIN	44 Avenue d'Orléans	28000	CHARTRES
LEROY MERLIN	1 Avenue des Anciens combattants d'Afrique du Nord	28000	CHARTRES
MAGASIN NOZ SARL CHART	36 Avenue d'Orléans	28000	CHARTRES
MMA	3 rue Mathurin Régnier	28000	CHARTRES
MMA	3 rue des Bouchers	28000	CHARTRES
MMA	18 bis Boulevard Chasles	28000	CHARTRES
MMA	7 avenue Marcel Proust	28000	CHARTRES
Q-PARK France SAS	Cathédrale, Place Châtelet	28000	CHARTRES
Q-PARK France SAS	Cœur de Ville, Place des Epars	28000	CHARTRES
Q-PARK France SAS	Hôtel de Ville, Place des Halles	28000	CHARTRES
Q-PARK France SAS	Grand Faubourg, Rue du Grand Faubourg	28000	CHARTRES
Q-PARK France SAS	République, rue Danièle Casanova	28000	CHARTRES

SCAEL (Société coopérative agricole d'Eure-et-Loir)	15 et 19 Place des Halles	28000	CHARTRES
DARTY	12 rue Dieudonné Costes	28085	CHARTRES CEDEX
GFP (Gestion Formation Prévoyance et services associés)	2 rue Joseph Fourier - Jardin d'Entreprises	28008	CHARTRES CEDEX
SAINT MACLOU	12 rue Dieudonné Costes	28035	CHARTRES Cedex
MSP	46 rue de Patay	28360	DAMMARIE
SCAEL (Société coopérative agricole d'Eure-et-Loir)	10 rue de Chartres	28360	DAMMARIE
MIDI AUTO 28 Concessionnaire Peugeot	13 rue du Val de l'Eure	28630	FONTENAY SUR EURE
SCI GOMES	18 Bis rue de Béville	28700	FRANCOURVILLE
GROUPE LECOQ	32 rue de la Mairie	28360	FRESNAY LE COMTE
SCI des Vitraux	13 rue de l'Orme Guyot	28300	GASVILLE OISEME
CLAAS	7 Avenue Louis Pasteur	28630	GELLAINVILLE
SCAEL (Société coopérative agricole d'Eure-et-Loir)	Avenue Louis Pasteur	28630	GELLAINVILLE
MBLD (Martin, Bonnet, Lecureur, Dupont)	43 et 45 Grande Rue	28700	HOUVILLE LA BRANCHE
SCAEL (Société coopérative agricole d'Eure-et-Loir)	Grande Rue	28700	HOUVILLE LA BRANCHE
SCAEL (Société coopérative agricole d'Eure-et-Loir)	5001 Les Pois	28360	LA BOURDINIÈRE SAINT LOUP
GEODIS	Rue du Grand Séminaire	28630	LE COUDRAY
MC DONALD'S	8 le Forum- rue de la Maladrerie	28630	LE COUDRAY
AUTIN JM SASU	3 rue de la Taye	28110	LUCE
CTDI	10 rue des Tourneballets	28110	LUCE
EMERSON FRANCEL SAS	55 rue de la Beauce CS 70125	28110	LUCE
FAURIEUX PEINTURE	17 rue des Tourneballets	28110	LUCE
SCAEL (Société coopérative agricole d'Eure-et-Loir)	28 et 36 rue de la Beauce	28110	LUCE
AUTO DISTRIBUTION MORIZE	44 rue du Maréchal Leclerc BP 20069	28112	LUCE CEDEX

Centre Commercial GEANT CASINO	Route du Mans BP 108	28112	LUCE CEDEX
HOUDARD	16, 21 et 23 rue du Président Kennedy BP 90094	28112	LUCE CEDEX
GRAND FRAIS	Boulevard d'Hochstadt Les Ribouches	28600	LUISANT
LIDL	5 rue du Maréchal Leclerc	28600	LUISANT
BODINEAU	2 et 37 Bis rue de Thiers	28130	MAINTENON
BRICOMARCHE (SA ESORMA)	Rue de la Ferté	28130	MAINTENON
GEDIMAT (SCI 3 M Matériaux de Maintenon)	15 route de St Mamert ZI de Maingournois	28130	MAINTENON
INTERMARCHE (SAS Sonandis)	Route de Bouglainval	28130	MAINTENON
MAGASIN NOZ SARL MAINT	Route de Bouglainval	28130	MAINTENON
AUTIN SAS	15 rue Jean Rostand	28300	MAINVILLIERS
Espace AUBADE (SAS Maillard)	44 rue du Château d'eau	28300	MAINVILLIERS
BARDAS Vérandas et Spa	4 impasse Paul Langevin	28300	MAINVILLIERS
INTERMARCHE SAS CEDIB	20 avenue Gambetta	28300	MAINVILLIERS
LIDL	43 rue du Château d'eau	28300	MAINVILLIERS
MC DONALD'S	2 rue Albert Jacquart	28300	MAINVILLIERS
INTERMARCHE CONTACT SA HEPACHA	Rue de Chavannes	28630	MORANCEZ
ALLIANCE HEALTHCARE	ZA MONDETOUR 2 Impasse du Bois Paris BP 40002	28630	NOGENT LE PHAYE
AMS (Accu Manutention Services)	RN10 1 Impasse Mondétour Le Bois Paris	28630	NOGENT LE PHAYE
Aquilus Piscines Le Reflexe Bleu	ZA MONDETOUR	28630	NOGENT LE PHAYE
AUTO.21 (Olympic Auto)	ZAC du Parc d'Archevilliers 9 rue Gilles de Roberval	28630	NOGENT LE PHAYE
BOWLING DE CHARTRES (SARL Tessier)	8 route de Gasville RN 10 Le Bois Paris	28630	NOGENT LE PHAYE

DELBARD Jardinerie du Bois Paris	2 Rue de la Sablière Le Bois Paris	28630	NOGENT LE PHAYE
EURO Poids Lourds Ouest	Le Bois Paris - RN 10 3 Route de Paris	28630	NOGENT LE PHAYE
GT LOGISTICS.02	Zone d'activités La Sablière	28630	NOGENT LE PHAYE
KIA	14 rue Gilles de Roberval	28630	NOGENT LE PHAYE
LAHAYE TRANSPORTS	2 rue du Moulin Rouge	28630	NOGENT LE PHAYE
NETTEN ELAGAGE	ZA MONDETOUR – Le Bois Paris	28630	NOGENT LE PHAYE
OLYMPIC AUTO (Auto 21)	ZAC du Parc d'Archevilliers 7 rue Gilles de Roberval	28630	NOGENT LE PHAYE
PUBLIMARK	ZA MONDETOUR	28630	NOGENT LE PHAYE
SAS THIREAU (BMW Mini, Contrôle technique Autosécurité, Centre de lavage Starwash et Concept Autos)	14 rue Gilles de Roberval	28630	NOGENT LE PHAYE
OMBREVILLE SCI	2 Parc d'Activité Le Camp RD130	28700	ROINVILLE SOUS AUNEAU
PRYBYSKI SARL	Lieu-Dit La Fosse Fondue	28700	ROINVILLE SOUS AUNEAU
SCAEL (Société coopérative agricole d'Eure-et-Loir)	Les Ombrelles	28700	ROINVILLE SOUS AUNEAU
SCAEL (Société coopérative agricole d'Eure-et-Loir)	5002 La Tricherie	28300	SAINT AUBIN DES BOIS
INTERMARCHE SA GEOMONT	Route de la Plaine	28190	SAINT GEORGES SUR EURE
SCAEL (Société coopérative agricole d'Eure-et-Loir)	43 rue de l'Arche	28120	SANDARVILLE
Société Coopérative Agricole de BONNEVAL BEAUCE et PERCHE	Silo de Santeuil	28700	SANTEUIL
DYNATECH Industries	34 rue Parmentier	28630	SOURS
Société Coopérative Agricole de BONNEVAL BEAUCE et PERCHE	Cour de la Gare Silo de Theuville	28360	THEUVILLE
COLAS Guy SARL	14 Rue du Friche - Loche	28630	VER LES CHARTRES

ARTICLE 2 : Les exonérations accordées sont directement déduites de la recette fiscale de TEOM perçue par la collectivité sur le budget annexe Déchets, sur le compte 7212-73133.

DECISION N° D-A-2021-0245

Voise - convention d'occupation précaire - EARL CINTRAT

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la convention d'occupation précaire conclue avec l'EARL CINTRAT, représentée par Monsieur Patrick CINTRAT, l'autorisant à exploiter des parcelles situées sur la commune de Voise, cadastrées section ZB n° 105, section ZH n°s 18 et 19, section ZI n°s 9 et 10 et section ZL n° 35, pour une surface totale de 08 ha 11 a 79 ca, pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022, moyennant une redevance totale de 800.04 € et d'autoriser sa signature.

ARTICLE 2 : Cette redevance est prévue au budget principal sous l'imputation 020.70388.

DECISION N° D-A-2021-0246

Convention de diagnostic d'archéologie préventive, 4-6 boulevard Chasles (C399_01)

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer une convention de diagnostic d'archéologie préventive à Chartres, 4-6 boulevard Chasles, avec l'aménageur, Madame Annie Maréchal. Cette convention est effective à partir de la signature du procès-verbal de mise à disposition du terrain et prend fin à la remise du rapport de diagnostic.

ARTICLE 2 : Chartres métropole met à disposition à titre gracieux son savoir-faire et le personnel nécessaire à la réalisation de ce diagnostic.

FINANCES ET PROSPECTIVE

1 Décision modificative n°2 / 2021 - Chartres Métropole - Budget principal

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité par 95 voix pour , 3 voix contre , 4 abstentions , 3 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES ; EL HAMDI ; Mme PICHARD

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal de Chartres Métropole pour l'année 2021 qui sera annexée à la délibération ;

ACCEPTE la correction de l'autorisation de programme (AP) mentionnée (21MIC01) avec son re-phasage de crédits à prévoir (324 000 €) entre les années 2021 et 2024 et selon le tableau indiqué dans la note de présentation de cette décision modificative.

2 Adjonction d'une prestation à la grille tarifaire votée - Annexe 5 concernant les Gens du Voyage - tarifs généraux 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 abstention , 3 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES ; EL HAMDI ; Mme PICHARD

APPROUVE la création de nouveaux tarifs dans l'annexe 5 afin que la petite salle présente sur l'aire de Mainvilliers puisse disposer d'un droit d'occupation ;

ACCEPTE qu'un dépôt de garantie de 100 € soit prévu pour l'occupation de cette salle ET que des retenues sont prévues en cas de dégradations ;

PRECISE que ces nouveaux tarifs sont applicables à compter de septembre 2021 et viennent compléter la délibération CC 2020/160 du 17 décembre 2020 ;

AJOUTE que Monsieur le Comptable Public a été informé de cette évolution ; il sera destinataire de cette délibération et de la grille tarifaire modifiée ainsi que le régisseur en poste de la société VAGO.

3 Mise en place d'une Avance en compte courant d'Associés - Société Publique Locale Chartres Métropole Energie - SPL CME année 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 4 abstentions , 6 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES ; EL HAMDI ; SOULET ; GUILLEMET ; PEAN ; Mme PICHARD

APPROUVE la demande exprimée par la Société Publique Locale Chartres Métropole Energie (SPL CME) ;

ACCEPTE qu'une avance en compte courant d'associés de 4,5 M€ soit effectuée par Chartres Métropole et selon les motivations dressées par la SPL.

ACCEPTÉ qu'une convention expresse soit conclue et selon le document joint ; ce document a été établi avec les documents adressés par la SPL CME ; le remboursement devra intervenir dans 7 ans (renouvelable 1 fois et sauf dispositions législatives ou règlementaires prévues). La SPL CME pourra se libérer partiellement ou totalement de cette avance en compte courant avant la durée de 7 ans si elle en a la possibilité.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes liés à ce dossier ; Une fois la convention signée et adressée à la Préfecture avec la Délibération, le paiement de 4,5 M€ pourra être réalisée par Chartres Métropole depuis son budget principal (chapitre 26) ;

PRECISE que le comptable public a été sollicité sur ce dossier. Le versement de 4,5 M€ pourra intervenir après que toutes les pièces aient été adressées en Préfecture.

-
- 4 Rapport des représentants de Chartres Métropole au sein de la SEM Chartres Développements Immobiliers - année 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 3 abstentions , 8 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES ; EL HAMDY ; BAETEMAN ; PHILIPPE ; PINEAU ; MMES FROMONT, PICHARD, BONTHOUX

APPROUVE le rapport des représentants de Chartres Métropole au sein de la Société d'Economie Mixte Chartres Développements Immobiliers (SEM CDI) et pour la gestion 2020 (et pour les deux périodes concernées en 2020 suite au renouvellement de l'assemblée communautaire)....

-
- 5 Rapport des représentants de Chartres Métropole au sein de la SPL Chartres Aménagement - année 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 5 abstentions , 6 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES ; MASSELUS ; EL HAMDY ; Romain ROUAULT ; PHILIPPE ; Mme PICHARD

APPROUVE le rapport des représentants de Chartres Métropole au sein de la Société Publique Locale Chartres Aménagement (SPL CA) et pour la gestion 2020 (et pour les deux périodes concernées en 2020 suite au renouvellement de l'assemblée communautaire).

6 Rapport des représentants de Chartres Métropole au sein de l'Association Maison des Entreprises et de l'Emploi (MEE) - année 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 2 abstentions , 6 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES ; EL HAMDI ; BARRE ; GARNIER ; GUILLEMAIN ; Mme PICHARD

APPROUVE le rapport des représentants de Chartres Métropole au sein de l'Association la Maison des Entreprises et de l'Emploi (MEE) et pour la gestion 2020 (et pour les deux périodes concernées en 2020 suite au renouvellement de l'assemblée communautaire).

7 Rapport des représentants de Chartres Métropole au sein de la SPL Chartres Evènements - année 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 6 abstentions , 6 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES ; EL HAMDI ; PHILIPPE ; LECLAIR ; Mmes PICHARD ; DORANGE

APPROUVE le rapport des représentants de Chartres Métropole au sein de la Société Publique Locale Chartres Evènements (SPL Evènements) et pour la gestion 2020 (et pour les deux périodes concernées en 2020 suite au renouvellement de l'assemblée communautaire).

8 Rapport des représentants de Chartres Métropole au sein de la SPL C'CHARTRES TOURISME - année 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 5 abstentions , 6 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES ; EL HAMDI ; PHILIPPE ; LECLAIR ; GOMES ; Mme MESNARD

APPROUVE le rapport des représentants de Chartres Métropole au sein de la Société Publique Locale C' Chartres Tourisme et pour la gestion 2020 (et pour les deux périodes concernées en 2020 suite au renouvellement de l'assemblée communautaire).

9 Rapport des représentants de Chartres Métropole au sein de la SEMOP Chartres Métropole EAU -
année 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 5 abstentions , 7 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES ; EL HAMDI ; PHILIPPE ; Alain BELLAMY ; BAETEMAN ; Mmes CATHELINEAU ; ROBBE

APPROUVE le rapport des représentants de Chartres Métropole au sein de la Société d'Economie Mixte à opération Unique Chartres Métropole EAU (CM'EAU) et pour la gestion 2020 (et pour les deux périodes concernées en 2020 suite au renouvellement de l'assemblée communautaire).

10 Rapport des représentants de Chartres Métropole au sein de la SEMOP Chartres Métropole
Assainissement - année 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité par 92 voix pour , 2 voix contre , 3 abstentions , 8 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES ; EL HAMDI ; PHILIPPE ; SIROT-FOREAU ; MAURENARD ; LEROY ; Mme PICHARD

APPROUVE le rapport des représentants de Chartres Métropole au sein de la Société d'Economie Mixte à opération Unique Chartres Métropole ASSAINISSEMENT (CM'ASSAINISSEMENT) et pour la gestion 2020 (et pour les deux périodes concernées en 2020 suite au renouvellement de l'assemblée communautaire).

11 Rapport des représentants de Chartres Métropole au sein de la SPL Chartres Métropole Transports -
année 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 4 abstentions , 7 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES ; BESNARD ; EL HAMDI ; PHILIPPE ; BAETEMAN ; BARRE ; GUILLEMAIN

APPROUVE le rapport des représentants de Chartres Métropole au sein de la Société Publique Locale Chartres Métropole Transports et pour la gestion 2020 (et pour les deux périodes concernées en 2020 suite au renouvellement de l'assemblée communautaire).

12 Rapport des représentants de Chartres Métropole au sein de la Régie Chartres Métropole
Traitement Valorisation (CMTV) - année 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 2 abstentions , 7 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES ; EL HAMDI ; PHILIPPE ; Romain ROUAULT ; CAVET ; Mmes LHERMITTE ; COTTEREAU

APPROUVE le rapport des représentants de Chartres Métropole au sein de la Régie Chartres Métropole Traitement Valorisation (CMTV) et pour la gestion 2020 (et pour les deux périodes concernées en 2020 suite au renouvellement de l'assemblée communautaire).

13 Rapport des représentants de Chartres Métropole au sein de la SEM Chartres Métropole Valorisation
- année 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 3 abstentions , 6 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES ; EL HAMDI ; PHILIPPE ; BOUSLIMANI ; TABUT ; CAVET

APPROUVE le rapport des représentants de Chartres Métropole au sein de la Société d'Economie Mixte Chartres Métropole Valorisation (SEM CMV) et pour la gestion 2020 (et pour les deux périodes concernées en 2020 suite au renouvellement de l'assemblée communautaire).

14 Rapport des représentants de Chartres Métropole au sein de la SEM Chartres Métropole Innovations
Numériques - année 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 3 abstentions , 7 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES ; EL HAMDI ; PHILIPPE ; CAVET ; BAETEMAN ; LETHUILLIER ; Mme GOUSSU

APPROUVE le rapport des représentants de Chartres Métropole au sein de la Société d'Economie Mixte Chartres Métropole Innovations Numériques et pour la gestion 2020 (et pour les deux périodes concernées en 2020 suite au renouvellement de l'assemblée communautaire).

15 Rapport des représentants de Chartres Métropole au sein de la SEM SYNELVA Collectivités - année 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 5 abstentions , 8 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES ; PAUL-LOUBIERE ; EL HAMDI ; PHILIPPE ; Alain BELLAMY ; André BELLAMY ; CAVET ; MAURENARD

APPROUVE le rapport des représentants de Chartres Métropole au sein de la SEM SYNELVA Collectivités et pour la gestion 2020 (et pour les deux périodes concernées en 2020 suite au renouvellement de l'assemblée communautaire).

16 Rapport des représentants de Chartres Métropole au sein de la SPL Energie - année 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité par 93 voix pour , 1 voix contre , 4 abstentions , 7 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES ; SOULET ; EL HAMDI ; PHILIPPE ; TABUT ; BAETEMAN ; CAVET

APPROUVE le rapport des représentants de Chartres Métropole au sein de la Société Publique Locale Chartres Métropole Energie (SPL CME) et pour la gestion 2020 (et pour les deux périodes concernées en 2020 suite au renouvellement de l'assemblée communautaire).

17 Logement de fonction

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité par 84 voix pour , 8 voix contre , 11 abstentions , 2 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES ; BAETEMAN

AUTORISE pour l'emploi fonctionnel de Directeur(trice) Général (e) Adjoint(e) Affaires générales et citoyenneté, de pouvoir bénéficier de l'attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service.

AUTORISE le président ou son représentant à établir l'arrêté individuel d'attribution de cet avantage.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE

18 Modification des représentants de Chartres Métropole à Energie 28 pour les communes de Boisville-la-Saint-Père et Roinville-sous-Auneau

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder au vote à mains levées à l'élection d'un titulaire et d'un suppléant pour chacune des communes de Boisville-la-saint-Père et Roinville-sous-Auneau pour les représenter au sein du Syndicat Départemental Energie28 ;

Pour la commune de Boisville la Saint-Père

ACTE les candidatures de Mme Sandra PERCHERON en tant que membre titulaire et Mme Magalie CATHELINÉAU en tant que membre suppléante

Nombre de votants : 101 (conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES ; BRETON ; BARRE ; Mme BOURGEOT)

Suffrages exprimés : 99

SONT DECLAREES ELUES, chacune ayant obtenu 99 voix, Mme Sandra PERCHERON, titulaire et Mme Magalie CATHELINÉAU, suppléante pour siéger au sein du Syndicat Départemental Energie28 ;

Pour la commune de Roinville Sous Auneau

ACTE les candidatures de M. Antoine LEROUX en tant que membre titulaire et M. Guillaume BACKES en tant que membre suppléant

Nombre de votants : 101 (conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES ; BRETON ; BARRE ; Mme BOURGEOT)

Suffrages exprimés : 99

SONT DECLARES ELUS, chacun ayant obtenu 99 voix, M. Antoine LEROUX, titulaire et M. Guillaume BACKES, suppléant pour siéger au sein du Syndicat Départemental Energie28.

AFFAIRES SOCIALES, HABITAT, ENFANCE JEUNESSE, GRANDS EQUIPEMENTS

19 Adhésion à l'Union des Aéroports Français et désignation des représentants

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité par 93 voix pour , 2 voix contre , 4 abstentions , 6 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES ; EL HAMDI ; PHILIPPE ; CAVET ; LEROY ; Mme BONTHOUX

APPROUVE l'adhésion à l'Union des Aéroports Français pour un montant annuel de 2306.40 € TTC

A l'unanimité, DECIDE de procéder au vote à mains levées à la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant amenés à siéger lors des instances de l'association.

ACTE les candidatures de Mme Karine DORANGE en tant que membre titulaire et M. Etienne ROUAULT en tant que membre suppléant

Nombre de votants : 99 (Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES ; EL HAMDI ; PHILIPPE ; CAVET ; LEROY ; Mme BONTHOUX)

Suffrages exprimés : 95

SONT DECLARES ELUS, chacun ayant obtenu 93 voix, Mme Karine DORANGE, titulaire et M. Etienne ROUAULT, suppléant, pour siéger au sein des instances de l'association de l'Union des Aéroports Français.

SERVICES PUBLICS ENVIRONNEMENTAUX

20 Désignation des représentants au comité régional de la biodiversité

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder au vote à mains levées à l'élection des représentants pour siéger au comité régional de la biodiversité.

ACTE les candidatures de M. Jean-François PLAZE en tant que membre titulaire et M. Florent GAUTHIER en tant que membre suppléant

Nombre de votants : 104 (conseiller communautaire n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES)
Suffrages exprimés : 97

SONT DECLARES ELUS, chacun ayant obtenu 97 voix, M. Jean-François PLAZE, titulaire et M. Florent GAUTHIER, suppléant, pour siéger au sein du comité régional de la biodiversité.

21 Schéma Directeur Pluvial

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 5 abstentions , 6 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES ; EL HAMDI ; BRETON ; PHILIPPE ; DELATOCHE ; CAVET

APPROUVE les orientations stratégiques du projet de schéma directeur pluvial qui sera soumis à l'avis de la Mission d'Appui à l'Évaluation Environnementale.

22 Projet de zonage pluvial de Chartres métropole

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 4 abstentions , 7 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES ; EL HAMDI ; MARTIAL ; PHILIPPE ; CAVET ; BARRE ; Mme DAVID

APPROUVE le projet de zonage des eaux pluviales sur le territoire de Chartres métropole (66 communes) joint qui sera soumis à enquête publique après l'avis de la Mission d'Appui à l'Évaluation Environnementale.

AUTORISE le Président ou son représentant à prendre et signer les actes nécessaires pour organiser l'enquête publique.

- 23 Commission de Suivi de Site (CSS) de l'unité de valorisation énergétique située à Mainvilliers-élection des représentants

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder au vote à mains levées à l'élection de 2 titulaires et 2 suppléants pour siéger au sein de la commission de suivi de site de l'unité de valorisation énergétique située à Mainvilliers

ACTE les candidatures :

Membres titulaires : MM. Philippe BARAZZUTTI, Jean-François PLAZE

Membres suppléants : Mme Marie BOURGEOT, M. Patrick LE CALVE

Nombre de votants : 99 (conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, BARAZZUTTI, PHILIPPE, CAVET ; EL HAMDI, GOMES)

Suffrages exprimés : 91

SONT DECLARES ELUS, chacun ayant obtenu 91 voix, MM. Philippe BARAZZUTTI, Jean-François PLAZE en tant que membres titulaires, Mme Marie BOURGEOT, M. Patrick LE CALVE en tant que membres suppléants, pour siéger au sein de la commission de suivi de site de l'unité de valorisation énergétique située à Mainvilliers.

-
- 24 Désignation du Président et d'un représentant pour la commission consultative relative au programme local de prévention des déchets et assimilés

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder au vote à mains levées à l'élection du Président de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés et d'un représentant pour siéger au sein du collège d'élus.

ACTE les candidatures :

Mme Annick LHERMITTE en tant que Présidente

M. Eric DELAHAYE représentant au sein du collège d'élus

Nombre de votants : 98 (conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES ; PHILIPPE ; LE CALVE ; EL HAMDI ; CAVET ; PINEAU ; TABUT)

Suffrages exprimés : 92

SONT DECLARES ELUS, chacun ayant obtenu 92 voix, Mme Annick LHERMITTE en tant que Présidente de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés et M. Eric DELAHAYE représentant au sein du collège d'élus à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Le Président,
Jean Pierre GORGES